

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT
(STEQ)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27/12/2013

RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, dans son intégralité, le dit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du Rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, dans leur intégralité, les états financiers consolidés de la Société arrêtés au 31 Décembre 2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère, autant que besoin, tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits certifiés conformes du procès verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités ou tous dépôts prescrits par la législation en vigueur

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.